1275 Chéserex

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch www.cheserex.ch

Décisions du Conseil communal de Chéserex prises lors de sa séance du 16 juin 2022

Préavis municipal 13/2022 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2021 Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

d'adopter les comptes communaux pour l'année 2021 tels que présentés.
(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 14/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité:

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.
(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 15/2022 : Crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne » – Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 365'000.00 (trois cent soixante-cinq mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables,
- de prendre acte que le montant de CHF 365'000.00 sera comptabilisé sur le compte de bilan « Rénovation de l'auberge communale La Couronne ».

Préavis municipal 16/2022 : Crédit d'étude <u>complémentaire</u> d'un bâtiment communal multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études pour la construction d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE), y compris une estimation financière détaillée,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 525'900.00 (cinq-cent vingt-cinq mille neuf cents francs suisses) pour le financement de cette étude complémentaire,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chéserex, le 17 juin 2022 10.01 Fablenne Chambaz Lacôte

crétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 17 juin 2022 au 4 juillet 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».